



THE UNITED STATES  
DEPARTMENT *of* JUSTICE

---

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

25 octobre 2022

[www.justice.gov](http://www.justice.gov)

CRT

202 514 2007

TTY 866 544 5309

**Le ministère de la Justice clôture son enquête  
sur l'accès aux services linguistiques des tribunaux de la Caroline du Nord**

**Note :** Ce communiqué de presse a été traduit dans différentes langues. Voir les pièces jointes ci-dessous.

WASHINGTON – Le ministère de la Justice a annoncé aujourd’hui la conclusion d’un accord avec le Bureau administratif des tribunaux de la Caroline du Nord (North Carolina Administrative Office of the Courts, NCAOC) qui prévoit d’améliorer l’accès aux tribunaux d’État pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l’anglais (limited English proficiency, LEP). Cet accord résout l’enquête sur les droits civils menée par le ministère de la Justice à ce sujet.

L’accord permet au ministère de la Justice de constater que le NCAOC n’a pas octroyé aux usagers LEP dans les tribunaux un accès linguistique satisfaisant aux procédures judiciaires et à d’autres services judiciaires importants, en violation du Title VI of the Civil Rights Act of 1964 (titre VI de la loi de 1964 sur les droits civils) qui interdit aux bénéficiaires de l’aide financière fédérale d’exercer toute discrimination fondée sur la race, la couleur ou l’origine nationale. Le département a constaté que le manque de services linguistiques avait entraîné des incarcérations de plus longue durée, engendré des conflits d’intérêts dans les procédures pénales et créé des obstacles au bénéfice de protections civiles importantes dans les procédures de violence domestique et de garde d’enfants. En réaction, le NCAOC a amplement collaboré avec le ministère de la Justice afin d’étendre ses services d’assistance linguistique et d’améliorer l’accès des usagers LEP dans les tribunaux de la Caroline du Nord. Par exemple, le NCAOC a adopté des *Standards for Language Access Services in the North Carolina Court System* (*normes pour l'accès aux services linguistiques dans le système juridictionnel de la Caroline du Nord*) et étendu la couverture des services d’interprétation à toutes les procédures. Aux termes de cet accord, le NCAOC a accepté de prendre des mesures supplémentaires pour garantir aux usagers LEP dans les tribunaux un accès satisfaisant aux services linguistiques.

« Pour renforcer la confiance du public dans le pouvoir judiciaire, les tribunaux d’État ont besoin de politiques et de procédures efficaces en matière d’accès aux services linguistiques qui éliminent les obstacles à la justice pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l’anglais », a déclaré la Procureure générale adjointe Kristen Clarke, cheffe de la Civil Rights Division (division des droits civils) du ministère de la Justice. « Cet accord s’appuie sur le travail de la

Cour pour améliorer l'accès des personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais et garantira à l'avenir un accès aux services linguistiques qui soit satisfaisant et efficace dans les tribunaux de Caroline du Nord. »

Comme précisé dans l'accord, le NCAOC continuera à fournir gratuitement aux usagers LEP dans les tribunaux des services d'interprétation dans toutes les procédures judiciaires ainsi que des services d'assistance linguistique dans le cadre des opérations judiciaires. De plus, le NCAOC convoquera à nouveau le Language Access Stakeholder Committee (Comité des parties prenantes sur l'accès aux services linguistiques) pour l'aider à évaluer et à améliorer les politiques et procédures existantes en matière d'accès aux services linguistiques dans les tribunaux. Le NCAOC traduira également dans des langues autres que l'anglais des informations essentielles, dont le formulaire de demande d'interprétation et la brochure sur les services d'interprétation.

L'application du Title VI est une priorité absolue de la Civil Rights Division. Des informations complémentaires sur la Civil Rights Division sont disponibles sur son site web à l'adresse [www.justice.gov/crt](http://www.justice.gov/crt), et des ressources en matière de compétences limitées en anglais et du Title VI sont disponibles à l'adresse [www.lep.gov/fra](http://www.lep.gov/fra). Les citoyens peuvent signaler toute éventuelle violation des droits civils à l'adresse <https://civilrights.justice.gov/report/>.